

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

### ABSENT :

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association A.D.E.M - Organisation du 37ème Decastar les 14 et 15 septembre  
2013 à Talence - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux -  
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (A.D.E.M) organise, les 14 et 15 septembre 2013 à Talence, la 37<sup>ème</sup> édition du Décastar.

Cette compétition internationale d'athlétisme, inscrite au calendrier de l'I.A.A.F (International Amateur Athletic Federation) est la dernière étape du challenge international de décathlon et d'heptathlon. Cette programmation permet d'attirer les plus grands noms de ces disciplines, avec un enjeu fort pour le classement annuel dans chacune des catégories représentées.

L'édition 2012, année olympique, a attiré plus de 12 000 spectateurs sur les deux jours de compétition. Ils ont ainsi pu apprécier dans une ambiance conviviale les performances d'athlètes qui ont participé aux jeux de Londres et qui renouvellent leur participation d'une année sur l'autre, séduits par la qualité de l'accueil et la proximité avec le public.

La participation de groupes et clubs extérieurs à la région et la venue d'un large public font de cette manifestation un meeting français de référence. Il est à noter que la participation des Comités et des ligues extérieures d'athlétisme a permis de faire participer une population importante de jeunes, et l'opération « Clubs au stade » qui déborde les limites régionales a été poursuivie et amplifiée.

Par ailleurs, la manifestation a été labellisée cette année par le CNOSF « Développement durable, le sport s'engage ».

L'édition 2013, la 37<sup>ème</sup> du genre, se déroulera un mois après les championnats du monde de Moscou et 15 à 20 nations seront à nouveau engagées.

La présence d'un public nombreux se traduit chaque année par des retombées importantes pour l'économie locale que ce soit en matière d'hébergement, de restauration ou de transports, créant ainsi un « effet DECASTAR ». Les commerces, hôtels et restaurants de l'agglomération, dont Talence naturellement, sont les premiers bénéficiaires de cette manifestation qui génère des déplacements importants de la population. Son organisation nécessite le recours à 250 bénévoles.

Une analyse des différents postes de dépenses montre que la plus grande partie des retombées afférent à cette manifestation, estimées à environ 70% du budget, revient vers

l'économie locale (nuitées, restauration, vente de produits promotionnels, location de bus pour les visites de la région).

La couverture médiatique de l'évènement est très large, tant par voie d'affichages sur le territoire de la Communauté Urbaine que par les médias télévisés (France 3, TV 7, M6, Info Sport) ou la presse écrite locale (Sud Ouest et journaux gratuits) et spécialisée (l'Equipe, Athlétisme Magazine). Les agences de presse telles que la Reuters et l'AFP dépêchent des correspondants sur place et un site internet ([www.decastarinfo](http://www.decastarinfo)) complète cette couverture. Sa promotion est également réalisée sur les différents meetings d'épreuves combinées du circuit national et international.

Un espace VIP regroupant une cinquantaine de partenaires qui accueillent 2000 à 2500 personnes, contribue également à favoriser les nombreux échanges et une dynamique de communication.

Notre Etablissement Public, qui soutient le Décastar depuis 1997, est sollicité, au titre de l'édition 2013, pour apporter un soutien financier d'un montant de 61 000 €, identique à la subvention des trois années précédentes, dans le cadre d'un budget prévisionnel détaillé ci-après :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats de matériel et fournitures	12 500	Produit des activités	138 300
Services extérieurs	115 100	Etat (Ministère des sports	2 000
Autres services extérieurs	105 700	(CNDS)	
Impôts et taxes	28 000	Ville de Talence	90 000
Charges de personnel	49 000	CUB	61 000
Charges de gestion courante	73 000	CRA	60 250
Dotations aux amortissements et provisions	3 000	CG33	32 000
		Autres produits de gestion courante	1 100
		Produits financiers	1 650
<b>TOTAL</b>	<b>386 300</b>	<b>TOTAL</b>	<b>386 300</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement d'intervention applicable aux manifestations à caractère économique adopté par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la tenue de la 37<sup>ème</sup> édition du Décastar, les 14 et 15 septembre 2013 à Talence, organisée par l'association pour le Développement des Epreuves combinées et de Meeting de Talence (A.D.E.M), présente un intérêt manifeste pour la promotion de l'image de l'agglomération, cette manifestation qui réunit des athlètes de haut niveau contribuant, par son succès sportif et populaire, à développer l'attractivité et le rayonnement du territoire de l'agglomération avec des retombées économiques non négligeables pour l'économie locale en terme, notamment, d'hébergement, de restauration et de transport.

## DECIDE

**Article 1** : une subvention de 61 000 € est attribuée à l'association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (ADEM) pour l'organisation de la 37<sup>ème</sup> édition du Décastar, les 14 et 15 septembre 2013, à Talence.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

**Article 3** : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 415, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
14 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 14 OCTOBRE 2013

M. NICOLAS FLORIAN